



Mairie de Saint-Sauveur
05200

Tél : 04.92.43.18.39

Mail : mairie@saintsauveur-hautes-alpes.fr

Site : <https://www.saintsauveur-hautes-alpes.fr>

**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
du 5 janvier 2023 à 19h30**

Etaient présents : Mme Chantal ROUX (Maire), M Patrick FLIPPE (1^{er} Adjoint), M Bernard RIVES (2^{ème} Adjoint), Mme Mauricette FACHE (Conseillère Municipale), Mme Suzanne GUERIN (Conseillère Municipale), et M. Claude ROUX (Conseiller Municipal).

Absents excusés : M René YARIC (3^{ème} Adjoint), Madame Estelle CIZERON (Conseillère Municipale), Mme Béatrice MARSEILLE (Conseillère Municipale), M Pierre-Emmanuel PASCAL (Conseiller Municipal), Mme Edith RIVAL (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M Bernard RIVES

Madame le Maire ouvre la séance à 19h35.

Madame Mauricette FACHE (Conseillère Municipale), est désignée secrétaire de séance.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 28 novembre 2022.

Ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Objet : Budget Commune 2022 – décision modificative n° 1

Madame le Maire expose qu'une décision modificative (DM) a pour objet d'ajuster les prévisions inscrites au budget primitif (BP). Lors de l'élaboration du budget, la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible. Elle précise que sur le budget 2022, section de fonctionnement, une erreur de 0.19 centimes a été constaté sur un mandat concernant les amortissements. S'agissant d'une opération d'ordre il convient donc de procéder au réajustement des crédits en dépenses de Fonctionnement mais également en recettes d'investissement pour équilibrer le budget.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

DEPENSES FONCTIONNEMENT				
		Voté	DM	TOTAL
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	215 041.00	- 0.19	215 040.81
042	OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	7 169.00	0.19	7 169.19
TOTAL		222 210.00	0.00	222 210.00

RECETTES INVESTISSEMENT				
		Voté	DM	TOTAL
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	215 041.00	-0.19	215 040.81
040	OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	7 169.00	+ 0.19	7 169.19
	<i>2802 Frais liés à la réalisation des documents</i>	<i>5 558.00</i>	<i>+0.43</i>	<i>5 558.43</i>
	<i>280414 sub d'équipement aux organismes publics</i>	<i>761.00</i>	<i>-0.24</i>	<i>760.76</i>
		<i>850.00</i>	<i>0.00</i>	<i>850.00</i>
TOTAL		222 210.00	0.00	222 210.00

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la décision modificative.

Délibération votée à l'unanimité soit 7 (sept) voix pour.

Madame le Maire, lève la séance à 19h45.

Le Maire
Chantal ROUX

La Secrétaire de séance
Mauricette FACHE